



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prestations de santé à domicile.

Question écrite n° 42845

Texte de la question

M. Julien Dive attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les préoccupations du secteur de la prestation de santé à domicile (PSAD). Le secteur de PSAD représente en France plus de 30 000 collaborateurs qui accompagnent chaque jour 2,5 millions de Français malades, en situation de dépendance ou de handicap pour leur permettre de sortir de l'hôpital plus rapidement et d'être pris en charge à leur domicile grâce à un accompagnement personnalisé et régulier. En dix ans, le nombre de patients bénéficiant d'une prestation de santé à domicile a triplé. Toutefois, sur la même période, le budget alloué pour chaque patient traité à domicile par la solidarité nationale a été réduit de plus de 30 %, si bien que les prestataires qui travaillent dans ce secteur éprouvent des difficultés à maintenir un haut niveau de qualité des soins et une sécurité maximale. Actuellement, patients et salariés sont en souffrance. Aussi, il souhaite connaître les intentions du ministre sur la santé à domicile et sur les moyens concrets pour la développer.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42845

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8550

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)